

La République du Centre, 17 janvier 2015

JUSTICE ■ La rentrée solennelle des juridictions orléanaises s'est déroulée, hier, au tribunal d'Orléans

La paupérisation au cœur des prétoires

L'augmentation de certains territoires pousse le tribunal de grande instance à ouvrir des officines d'urgence et sociales en faveur des populations.

Philippe Benoit

Les prétoires reflètent habituellement les tensions de la société. Ils témoignent de l'évolution des mœurs, des déplacements collectifs et des dynamiques individuelles. Ils traduisent aussi leurs réalités chiffrées, l'état de développement de la communauté humaine. Hier, à l'occasion des audiences solennelles de rentrée des juridictions au palais de justice d'Orléans, la première vice-présidente du tribunal de grande instance a confirmé ce constat et en a fait ressortir les conséquences.

« On mesure, à l'heure où les services qui ont connu l'augmentation la plus significative sont ceux qui sont les plus sensibles à la paupérisation de la population et à l'augmentation des difficultés économiques et sociales actuelles »,



COUR D'APPEL. Le droit de punir a été évoqué par le premier président, François Pin.

Ainsi, le nombre de dossiers de surendettement est passé, entre 2013 et 2014, de 444 à 547. La magistrature a également fait état du nombre croissant des associations à la succession. Ces procédures sont suivies en cours lorsque les héritiers ne veulent pas s'acquitter de leurs obligations à l'égard de la succession. En 2013, le tribunal a eu à juger 442 successions. En 2014, ce chiffre a grimpé à 568.

Autre symptôme du mal-être de nos concitoyens, les victimes d'infractions. La présence devant la cour d'appel, le procureur général de la République, Martin Escadot, a insisté sur la nécessité de mieux protéger les victimes et d'offrir des conseils juridiques et sociaux aux victimes.

« Nous devons nous interroger sur la manière de mieux protéger les victimes et d'offrir des conseils juridiques et sociaux aux victimes »,



PAUPÉRISATION. Le président sortant Denis Delandrie a été élu à la présidence du tribunal de grande instance d'Orléans.

Il ne s'agit pas toujours d'urgence, mais, souvent, la présence d'un avocat est nécessaire pour garantir un droit de punir. Le président sortant Denis Delandrie a été élu à la présidence du tribunal de grande instance d'Orléans.

« Nous devons nous interroger sur la manière de mieux protéger les victimes et d'offrir des conseils juridiques et sociaux aux victimes »,

